

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1692

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Soutien à l'évènement Universités de l'Economie de Demain 2022 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association Mouvement Impact France

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

Commission permanente du 17 octobre 2022**Délibération n° CP-2022-1692**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Soutien à l'évènement Universités de l'Economie de Demain 2022 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association Mouvement Impact France

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

L'association Mouvement Impact France est une association créée originellement en 2009 sous la dénomination Mouvement des entrepreneurs sociaux. Son nom et son objet ont évolué en 2019 à la suite d'un rapprochement avec les collectifs Tech for Good France et Nous Sommes Demain.

Son siège social est situé à Paris.

Sa vocation est d'être un réseau rassemblant, autour des entrepreneurs sociaux et écologiques, l'ensemble des acteurs économiques engagés pour faire grandir un modèle d'entreprise préservant le capital social et écologique de l'humanité.

Les membres de l'association Mouvement Impact France partagent la conviction qu'ils ont un rôle et une responsabilité dans la construction d'un autre modèle de développement, plus solidaire, plus équitable, plus soutenable et dont l'entrepreneuriat social et écologique est un des premiers et principaux laboratoires.

L'association Mouvement Impact France entend jouer un rôle de fédération et de représentation des entreprises sociales et écologiques, mais aussi des réseaux d'entreprises et organisations engagées, des entreprises en transition et de l'écosystème à impact (financeurs à impact et incubateurs), pour porter une voix forte et unie sur les enjeux structurants d'une nouvelle économie durable et solidaire.

Son action se développe autour de 2 axes :

- construire, animer et développer une communauté ouverte et active d'entrepreneurs sociaux et écologiques,
- donner une voix à l'entrepreneuriat social et écologique et à sa vision.

Créées en 2019, les Universités de l'Économie de Demain sont un évènement qui donne rendez-vous annuellement aux entreprises engagées comme aux décideurs économiques et politiques, en écho aux universités d'été du Mouvement des entreprises de France (Medef).

Initialement proposé uniquement à Paris, cet évènement se décline progressivement en région et la première édition des Universités de l'Économie de Demain a eu lieu à Lyon en 2021.

Elle a réuni 300 participants, 40 exposants, et 8 masterclass ont été organisées avec une moyenne de 40 participants. L'enjeu de cette 2^{ème} édition à Lyon est de s'ancrer durablement sur le territoire et d'être le fer de lance de la transition environnementale et sociale au niveau local.

Quatre cent participants sont attendus pour cette nouvelle édition en 2022 : dirigeants et entreprises à impact, dirigeants d'entreprises dites classiques et collectivités et acteurs clés du développement du territoire et c'est la raison pour laquelle l'association sollicite le soutien de la Métropole de Lyon pour son organisation.

II - Objectifs

La Métropole, au travers du soutien à cet événement, vise à :

- faire rayonner l'entrepreneuriat à impact social et écologique sur le territoire et permettre de diffuser à tous les entrepreneurs du territoire ces enjeux pour les engager dans une trajectoire d'impact positif dans les 3 prochaines années,

- fédérer et engager les acteurs et réseaux locaux et outiller les entreprises du territoire sur les sujets d'impact pour ainsi favoriser le développement et le déploiement de solutions à impact sur le territoire.

Au-delà de ces objectifs, l'un des enjeux forts pour la Métropole est de parvenir à sensibiliser à la notion d'impact global, notion regroupant la viabilité environnementale, l'inclusion et la justice sociale, la soutenabilité économique, la santé et le bien-être. Cet événement contribue à cette sensibilisation.

III - Projet et plan de financement prévisionnel 2022

Les Universités de l'Économie de Demain à Lyon se dérouleront le 29 novembre 2022 après-midi avec des formats interactifs ayant pour objectif d'interpeller les décideurs économiques et politiques du territoire et les mobiliser sur les enjeux environnementaux et sociaux afin d'engager une dynamique locale de transition écologique et sociale.

L'évènement comprendra notamment :

- 1 grand débat en plénière pour s'inspirer et découvrir les bonnes pratiques du territoire et mettre l'impact au cœur des discussions et des actions des dirigeants politiques et économiques,
 - des masterclass Impact pour améliorer son impact aux côtés des entrepreneurs et dirigeants pionniers et passer à l'action sur 4 piliers clés : Impact social, Impact Écologique, Partage du Pouvoir, Partage de la valeur,
 - 1 salon des solutions pour développer de nouvelles collaborations et synergies avec les porteurs de solutions engagés du territoire.

Le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'organisation des Universités de l'Économie de Demain à Lyon en 2022 est le suivant :

Dépenses	Prévision de dépenses 2022 (en €)	Recettes	Prévision de recettes 2022 (en €)
frais de personnel	26 510	Métropole : subvention de fonctionnement	15 000
location et aménagement des lieux	17 810	contributions des partenaires privés	39 320
autres charges externes (communication, déplacements, etc.)	10 000		
Total	54 320		54 320

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Mouvement Impact France pour l'organisation des Universités de l'Économie de Demain le 29 novembre 2022 à Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Mouvement Impact France pour l'organisation des Universités de l'Économie de Demain en 2022 à Lyon,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Mouvement Impact France définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 15 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P02O4898.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-291870-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022
